



Le + syndical

Economie, Finances, Action et  
comptes publics

Fédération CGC  
des Finances  
Immeuble TURGOT  
Télédoc 909 - pièce 153R  
86/92 allée de Bercy  
75 572 PARIS Cedex 12  
Tél. : 01 53 18 01 76 – Fax. : 01 53 18 01 84

Mél. : [federation-cgc@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:federation-cgc@syndicats.finances.gouv.fr)  
Site : <http://www.cgc-finances.info/>

**Compte rendu de l'audioconférence ministérielle du mercredi 3 juin à  
10 h**

**Présents :**

---

Daniel HUON

---

Le Secrétaire d'Etat, Olivier **DUSSOPT dresse un bilan de la reprise d'activité**, 60% des agents sont à leur domicile (28,5% en télétravail) et 40% des agents en présentiel.

La situation devrait varier considérablement au cours de la semaine. Le Secrétaire d'Etat a le sentiment que les choses se passent plutôt bien même si une certaine hétérogénéité existe. Globalement dans les services les consignes sont suivies.

Olivier DUSSOPT indique avoir la volonté d'aller vers une normalisation de la situation afin que les services soient garantis. Il convient évidemment de conjuguer cet objectif avec le respect des consignes sanitaires. Nous maintenons le télétravail ou les ASA notamment pour les personnes fragiles.

Un prestataire privé fera un bilan de la mise en œuvre des dispositifs pendant cette période, l'idée est de vérifier que les consignes ont été bien mises en œuvre mais également de tirer les enseignements pour l'avenir.

Concernant le dialogue social les réunions se tiennent et les directions pourront organiser des réunions en présentiel en respectant les règles de distanciation sociale.

Il est toujours possible d'amalgamer présentiel et audio.

Au cours de cette réunion des précisions sont apportées sur les sujets suivants :

**Au titre des ASA**, les doctrines interministérielles sont strictement appliquées en la matière. Le dispositif est reconduit pour les personnes vulnérables qui sont maintenues en télétravail ou en ASA si le télétravail n'est pas possible. Le conjoint d'une personne vulnérable devra quant à lui solliciter un arrêt de travail auprès de son médecin traitant.

Les ASA sont également possibles pour les agents qui ne trouvent pas de solutions dans les crèches.

**Concernant la prime** d'engagement, le Secrétaire d'Etat indique qu'elle concernera 40 000 agents dont 37 500 au titre du Ministère de l'action et des comptes publics pour une enveloppe globale de 20 millions d'euros. Le montant de la prime sera de 330, 660 ou 1 000€.

**Le CET** celui-ci est déplafonné. Ce déplafonnement s'applique au reliquat de congés 2019 et 2020 et non pas seulement aux congés 2020 comme certains pouvaient le penser.

**LDG**, le Secrétaire d'Etat rappelle qu'il a indiqué aux 9 OS (FP) que les réunions sur la mise en place des Comités Sociaux d'Administration (CSA – fusion des CT et CHSCT) sont maintenues à l'agenda social.

Le Secrétaire d'Etat indique que les ministères économiques et financiers ont souhaité procéder à **une démarche d'évaluation des dispositifs de prévention** mis en œuvre dans le cadre du déconfinement.

Cette évaluation sera conduite dans les prochaines semaines par les sociétés Alixio et Socotec et concernera le niveau ministériel, ainsi que l'administration centrale, la DGFIP et la DGDDI. Elle comportera une évaluation documentaire mais également des audits sur sites.

La démarche sera présentée aux membres du CHSCT lors de la prochaine instance et aux représentants du CTM et du CTAC lors des prochains échanges avec la Secrétaire générale.

**Les congés bonifiés**, contrairement à ce qui avait été initialement annoncé les agents devraient pouvoir bénéficier des congés bonifiés au titre de l'exercice 2020 avec cependant la possibilité d'un lissage sur deux ans (2021 et 2022).

**Jour de carence**, la loi du 23 mars 2020 supprime le jour de carence quel que soit la cause de l'arrêt de travail et ce jusqu'au 11 juillet (fin de la période d'urgence sanitaire). A partir du 11 juillet, les dispositifs de jour de carence reprendront.

**Associations (ALPAF, EPAF, AGRAF)**, un bilan de leur situation devra être dressé lors du CNAS et du conseil de surveillance début juillet. Une organisation syndicale demande au Secrétaire d'Etat de débloquer des crédits pour venir en aide à celles-ci.

**SRE Chambéry (douanes)**. La directrice de la DGDDI indique que les CT et CHS ont été consultés et qu'aucune incompatibilité n'a été détectée concernant la fermeture. Le dialogue se poursuit depuis 2018. Une question reste à clarifier celle de savoir si le guide de l'accompagnement et de la prévention des risques a été bien suivi.

Fin de l'audio à 11H30